

# L'actu de

N°9

# Saint-Ouen-de-Thouberville

ZOOM SUR LES TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE

Page 8

Juin 2024



# ÉDITO

Chers Thoubervillaises et Thoubervillais,

Nous sommes déjà au mois de Juin, une année extrêmement pluvieuse qui impacte sur les travaux du restaurant scolaire, nous avons presque 2 mois de retard et prévoyons le transfert de la cantine sur les vacances de Février 2025.

La végétalisation de la cour de l'école élémentaire sera faite à partir du 08 Juillet, les enfants pourront apprécier le nouvel aménagement dès la rentrée.

Les travaux du réseau de chaleur vont débiter au début des vacances scolaires, il risque d'y avoir des désagréments sur le parking de la salle PPR...

Le futur Pôle Santé va commencer courant Juin, nous avons hâte qu'il soit sorti de terre.

Comme chaque année, nous avons clôturé le budget 2023 et voté le budget primitif 2024.

L'inflation générale, l'explosion des coûts de l'énergie et des fluides, les mesures gouvernementales par la revalorisation des salaires des fonctionnaires ont eu un impact majeur sur notre budget de fonctionnement.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a baissé de 29273 euros car nous n'avons pas augmenté les impôts depuis plusieurs années. La DGF considère que nous sommes une Commune très riche.

Les prévisions pour 2024, nous obligent à revoir la part communale des impôts fonciers. J'ai souhaité que cette hausse soit limitée au plus juste, soit 4%.

Les débats ont permis de confirmer le maintien d'investissement important, tout en maîtrisant notre taux d'endettement, c'est notre ligne de conduite depuis le début de notre mandat.

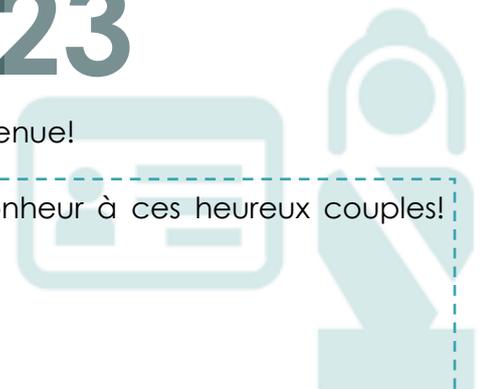


# ÉTAT-CIVIL 2023

**13** enfants sont nés pendant l'année 2023. Nous leur souhaitons la bienvenue!

Nous avons célébré **11** mariages. Nous renouvelons nos vœux de bonheur à ces heureux couples!  
(apparaissent ci-dessous les mariages autorisés à la publication)

- POINTEL David et RASSANT Laëtitia le 1er avril 2023,
- COUSIN Wilfried et CHEMINEL Laurence le 13 mai 2023,
- BLOT Pascal et CABOT Chrystelle le 20 mai 2023,
- VÉREL David et FRONTEIRA Frédérique le 3 juin 2023,
- VALLET Damien et DEGRAVE Lolita le 24 juin 2023,
- PLANQUE Stéphane et BÉRUBÉ Christine le 1er juillet 2023



Nous avons reporté le projet du DECAPARK pour l'année 2025, car nous sommes en train de rénover la maison communale à côté de la mairie.

Nous continuons sur les renforcements des réseaux électriques avec le SIEGE 27 (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure), les rues concernées sont les suivantes : la Rue de Frémont, Rue des Nouveaux plus 1 habitation qui a été oubliée en 2018, Rue de la Haizette.

La sécurité de nos Concitoyens reste également une priorité absolue, nous mettons tout en œuvre pour assurer un environnement sûr et serein à chacun.

Nous renforçons donc les dispositifs de sécurité dans notre commune en ayant signé une Convention de Participation Citoyenne avec la préfecture et la gendarmerie.

Je tiens à remercier le personnel de la commune, les associations et

l'ensemble du corps enseignant pour leur implication.

Ils sont tous des acteurs indispensables à la vie du village.

Malheureusement cette année, nous avons une fermeture de classe en élémentaire car il y a une baisse significative de la natalité : nous sommes passés de 32 naissances en 2020 à 13 en 2023.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Madame Le Maire,

Sandrine MENNITI

**28** décès sont à déplorer sur la commune. Nous adressons toutes nos condoléances à leur famille

*(apparaissent ci-dessous les décès autorisés à la publication)*

- Monsieur LOPEZ-VELASCO Gérard survenu le 22 février 2023

## CONCESSIONS EXPIRÉES

Nous vous informons que des panneaux « Concession expirée » ont été installés sur les tombeaux concernés. **Nous vous invitons à venir en mairie rapidement pour le renouvellement ou l'abandon de la concession.**

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et répondre à toutes vos questions au **02 32 56 22 08** ou **secretaire@saint-ouen-de-thouberville.com**

LE TITULAIRE DE CETTE CONCESSION  
EST PRIÉ DE SE PRÉSENTER  
D'URGENCE EN MAIRIE  
CONCESSION EXPIRÉE

## SOMMAIRE

- 2 Édito
- 2 État-Civil 2023
- 4 Finances
- 7 Travaux
- 8 Restaurant scolaire
- 11 Vie Scolaire
- 14 C.C.A.S
- 16 Citoyenneté
- 17 Infos Diverses



Magazine édité par la commune de Saint-Ouen-de-Thouberville

**Directeur de la publication:**  
Sandrine MENNITI

**Conception et rédaction:**  
Commission et service communication

**Date de parution:** Juin 2024

**Imprimeur:** Imprimerie IRS  
27520 Bosroumois (1030ex)

**Crédits photos:** Mairie de St-Ouen-de-Thouberville

Site internet:

-  [saint-ouen-thouberville.fr/](http://saint-ouen-thouberville.fr/)
-  Saint-Ouen de Thouberville Infos

> **Accueil Mairie**

**02 32 56 22 08**

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 13h30 à 18h00

Mercredi de 9h00 à 12h00

# FINANCES PUBLIQUES

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations au cours de l'année.

1 767 889.12€ de  
dépenses réelles

FONCTIONNEMENT

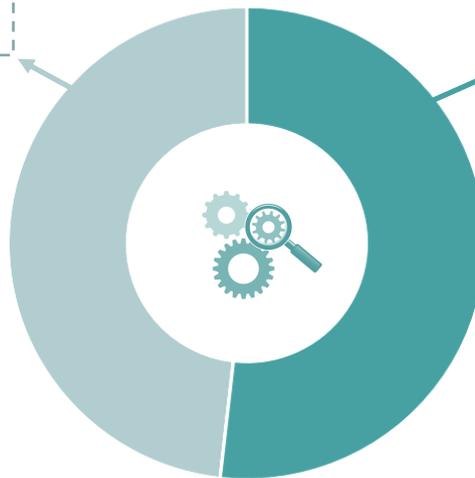
1 899 208.61€ de  
recettes réelles

**Charges générales** : 555 696.10€

**Frais de personnel**: 968 453.14€

**Autres charges**: 243 739.88€

(Subventions associations, indemnités élus, autres charges financières)



**Impôts locaux** : 1 032 377€

**Dotations de l'État**: 597 022.32€

**Produits de ventes**: 189 658.51€

**Autres ressources**: 83 150.78€

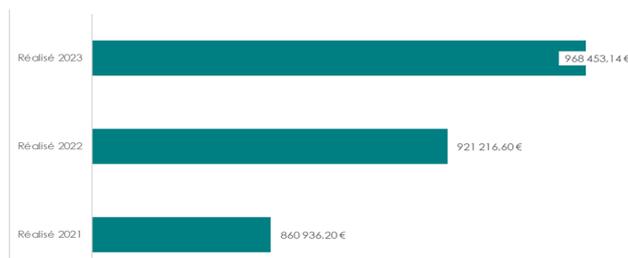
(Revenus des immeubles, reversements sur salaires)

## ZOOM SUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Elles s'établissent à **968 453.14€**.

Une hausse de la valeur du point d'indice de 1.5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour le personnel titulaire, ainsi qu'une revalorisation du SMIC pour les non titulaires. **Ces hausses ne sont pas compensées par l'État.**

La commune a versé l'allocation de retour à l'emploi à un agent démissionnaire pour raison légitime.



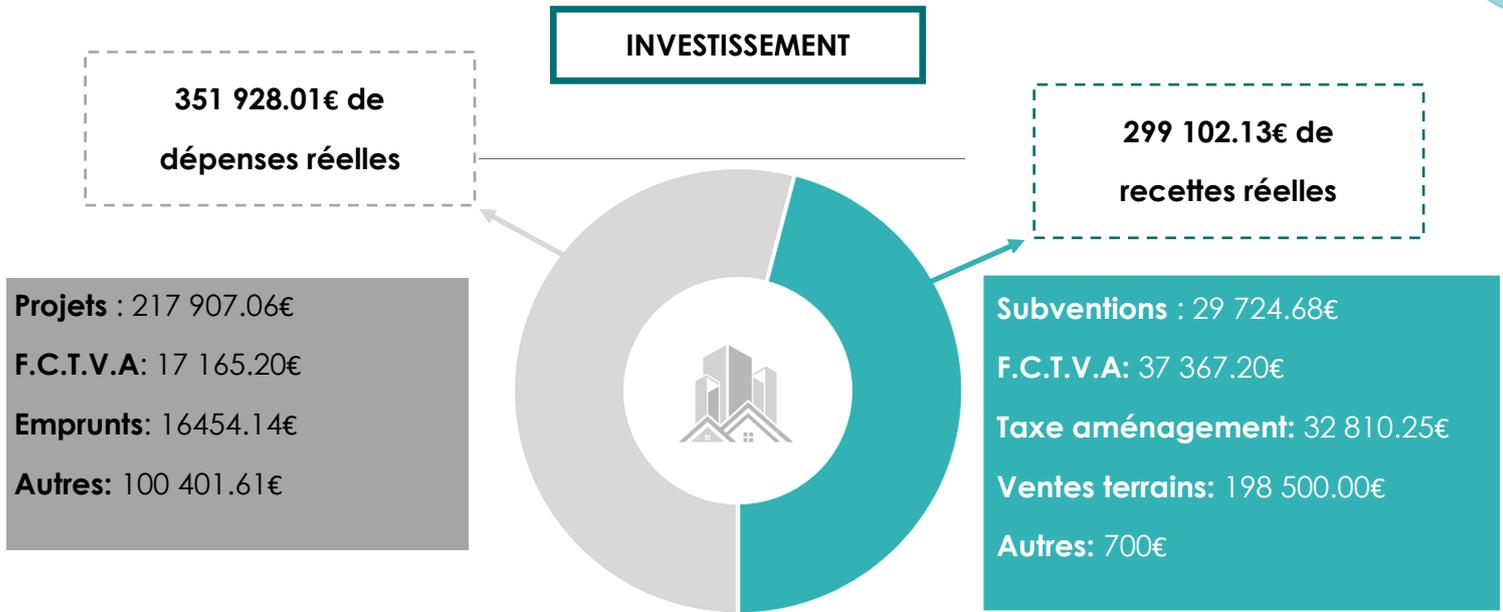
## CHARGES GÉNÉRALES

Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments et voirie, assurances, fournitures administratives et scolaires....



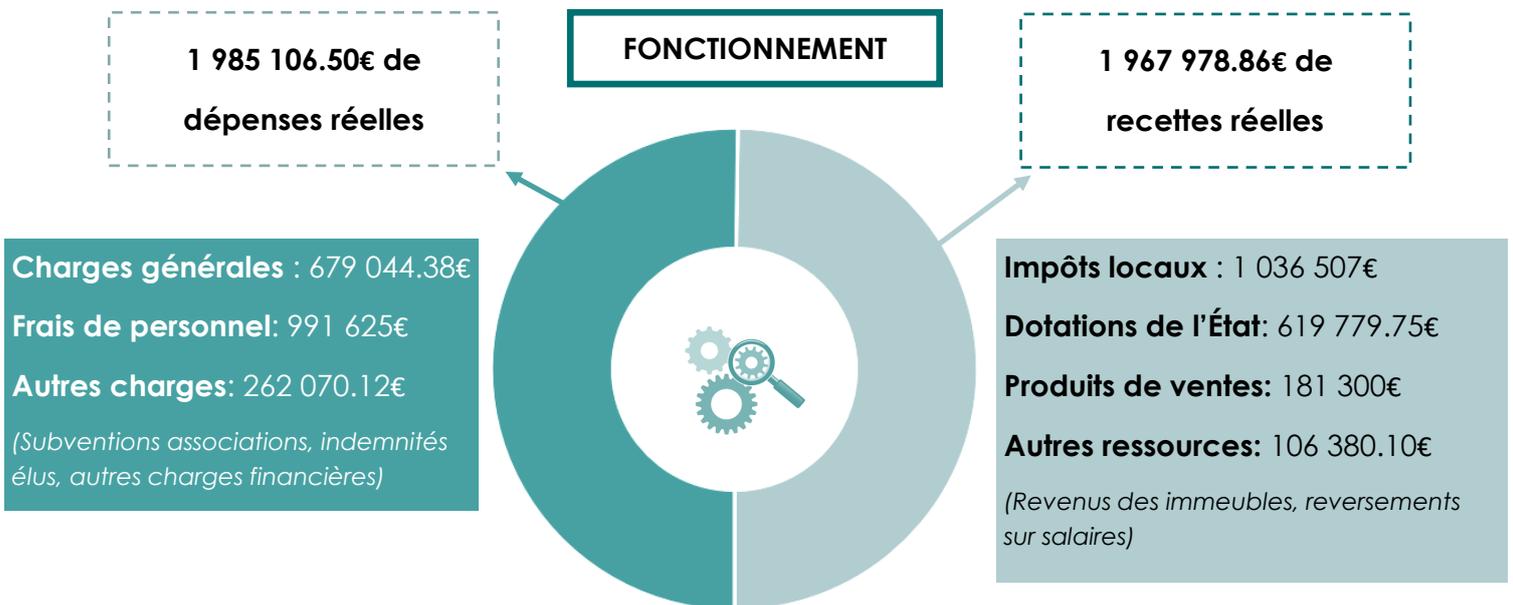
Il est aussi à noter que les bâtiments communaux sont très largement utilisés par les associations et qu'aucun frais d'eau, de gaz, et d'électricité n'est refacturé. Ceci constitue un effort non négligeable de la part de la collectivité.

Les charges à caractère général connaissent une **hausse de 7.19% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due notamment à la hausse des coûts sur l'ensemble des achats courants ainsi que sur le carburant, les denrées alimentaires, l'électricité.**



## BUDGET 2024

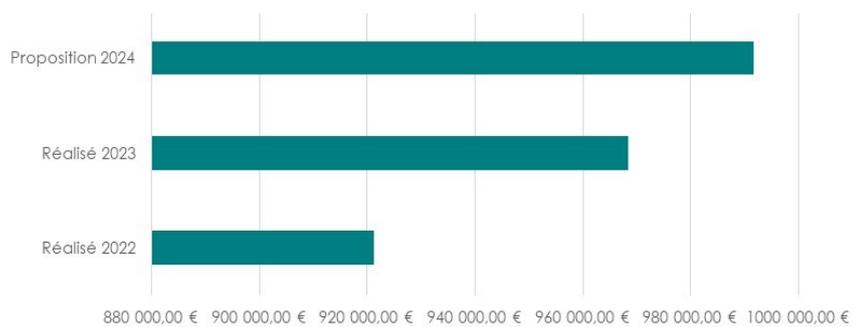
Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ainsi que de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région et de l'État chaque fois que cela est possible afin de contribuer aux dépenses d'investissement.



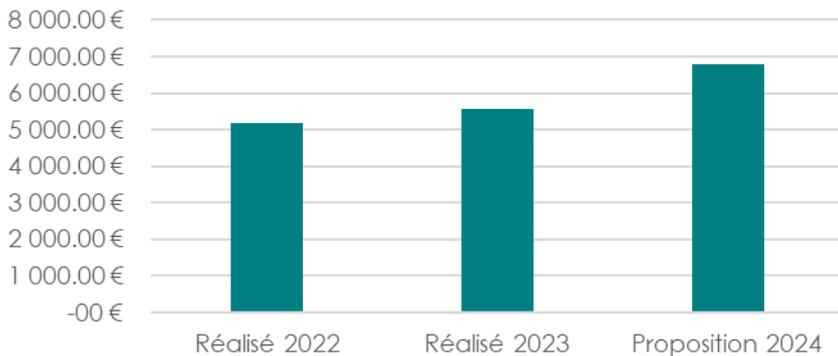
## ZOOM SUR LES DÉPENSES

### DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel augmentent de 2.39%. Dans le cadre des mesures de revalorisation des rémunérations des agents publics, le décret n°2023-519 du 23/06/2023 prévoit l'attribution de 5 points d'indice majoré (4.92€ valeur du point) pour tous les titulaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le SMIC est également relevé, son montant brut horaire est porté à 11.65€ soit une augmentation de 1.13%.



## CHARGES GÉNÉRALES

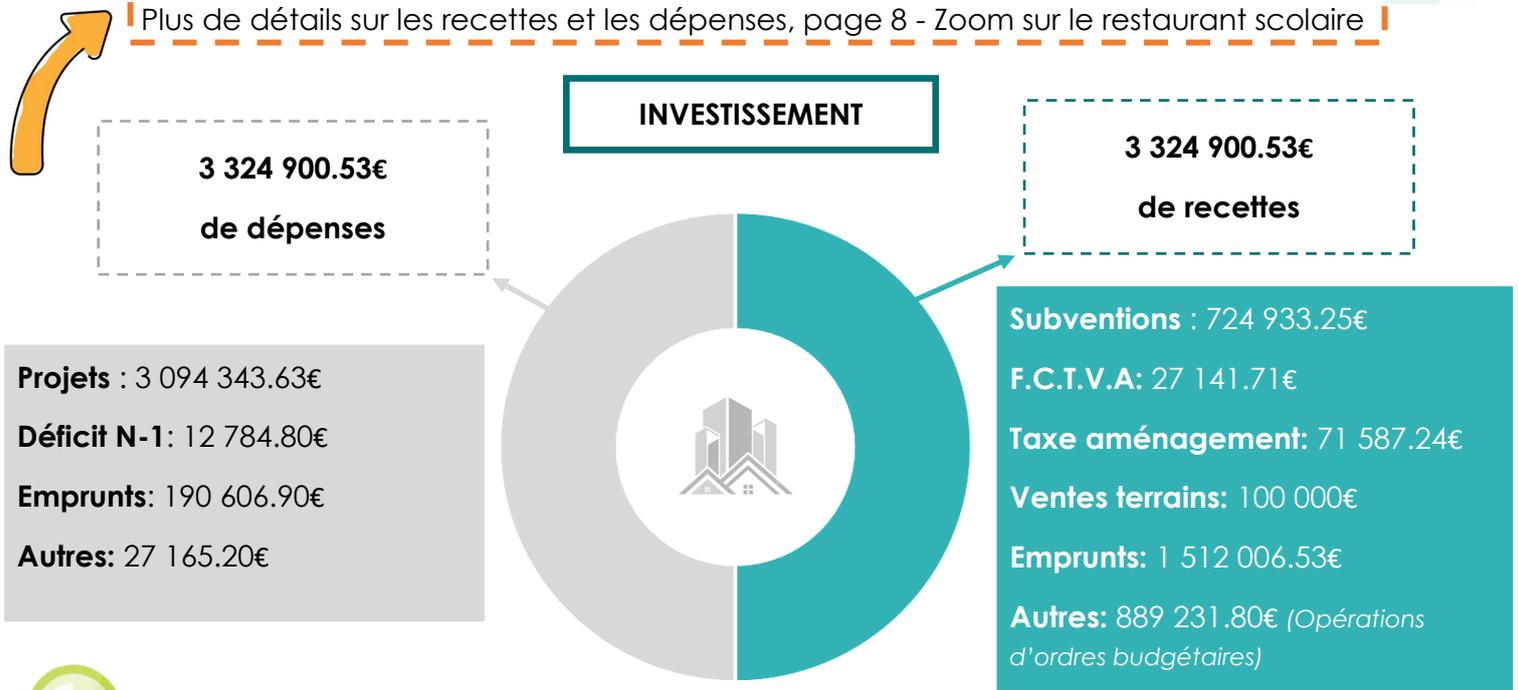


Les dépenses courantes augmentent de 22.20% par rapport au budget 2023. Cette hausse est notamment due à l'inflation que nous subissons.

Les postes les plus importants sont les fluides (chauffage, électricité, carburant), les denrées alimentaires, les produits d'entretien, les contrats de services et de maintenance.

## INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉ

Plus de détails sur les recettes et les dépenses, page 8 - Zoom sur le restaurant scolaire



## ZOOM SUR LES TAUX D'IMPOSITION

En 2024, les propriétaires verront leur **taxe foncière augmenter de 3,9 % en raison de la revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives** qui servent à son calcul. Chaque année, la valeur locative cadastrale est en effet revalorisée en fonction de l'inflation constatée l'année précédente. La taxe foncière augmente donc mécaniquement dans le contexte d'inflation actuel.

Afin de réaliser une épargne significative pour la **réalisation des projets communaux et de maintenir le service public** qui permettra de répondre aux besoins de la commune, **La Municipalité a décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2024 d'augmenter les taxes d'impôts locaux de 4 %.**

Taxes	Taux 2024
Taxe foncière bâtie	46,68%
Taxe foncière non bâtie	71,60%
Taxe d'habitation	13,43%

# TRAVAUX



## RESTAURATIONS DES MONUMENTS

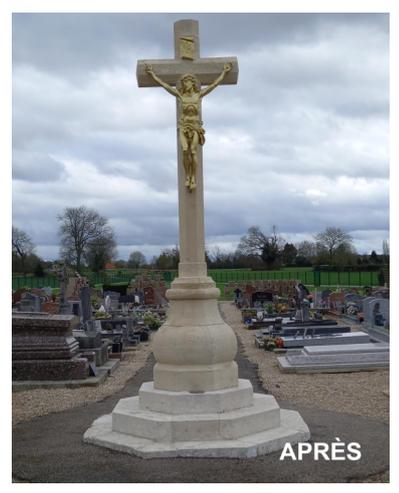
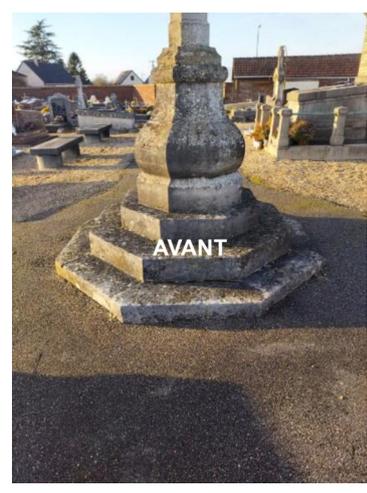
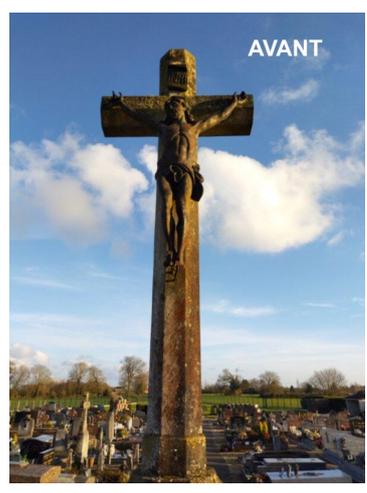
### AUX MORTS DU CIMETIÈRE

La restauration des Monuments aux Morts est un sujet important qui mérite toute notre attention. Ces monuments sont des témoins de notre Histoire et l'expression de notre devoir de mémoire pour ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre pays. Il est essentiel de veiller à ce qu'ils soient entretenus et préservés pour les générations futures. La restauration de ce monument permet de lui redonner tout son éclat et de rendre hommage dignement à ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.



### DU CALVAIRE DU CIMETIÈRE

La restauration du Calvaire du cimetière est une tâche délicate mais essentielle pour préserver notre patrimoine et honorer la mémoire des défunts. Il est important de veiller à ce que le Calvaire soit restauré avec soin et respect, tout en respectant le style original. Nous remercions une entreprise de notre commune pour ces magnifiques travaux de restauration.



## ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES

L'enfouissement des lignes électriques est une étape cruciale dans l'amélioration de l'esthétique urbaine et la sécurité des infrastructures. En dissimulant les câbles sous terre, on réduit les risques d'accidents liés aux intempéries et on préserve le paysage visuel en évitant la présence de poteaux disgracieux. De plus, cette modernisation permet d'optimiser la distribution de l'électricité et de minimiser les interruptions de service en cas de conditions météorologiques extrêmes. Les travaux d'enfouissement des lignes électriques sont donc une initiative bénéfique à la fois pour l'esthétique des villes et pour la fiabilité du réseau électrique.

**Des travaux d'enfouissement ont été réalisés par le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIÈGE 27) du 26 février au 08 mars 2024 entre la Mairie et l'entrée de la Chouque.**



D'autres travaux sont prévus cette année, notamment, Rue de Frémont, rue des Jouveaux, au Maupas et à la Haizette. Il est également prévu l'installation de deux candélabres : à côté de la pharmacie et à l'arrêt de bus rue de la Hétraie.

## ● ZOOM RESTAURANT SCOLAIRE

D'un montant de 2 346 240.73€, le **nouveau restaurant scolaire est sans doute l'un des dossiers phare du mandat**. Le projet évoqué depuis plusieurs années entame sa phase de construction sur le terrain dans la cour de l'école élémentaire Jean BURY.

D'une **surface totale de 668m<sup>2</sup>**, ce nouvel espace répondra parfaitement aux attentes des enfants mais aussi du personnel.

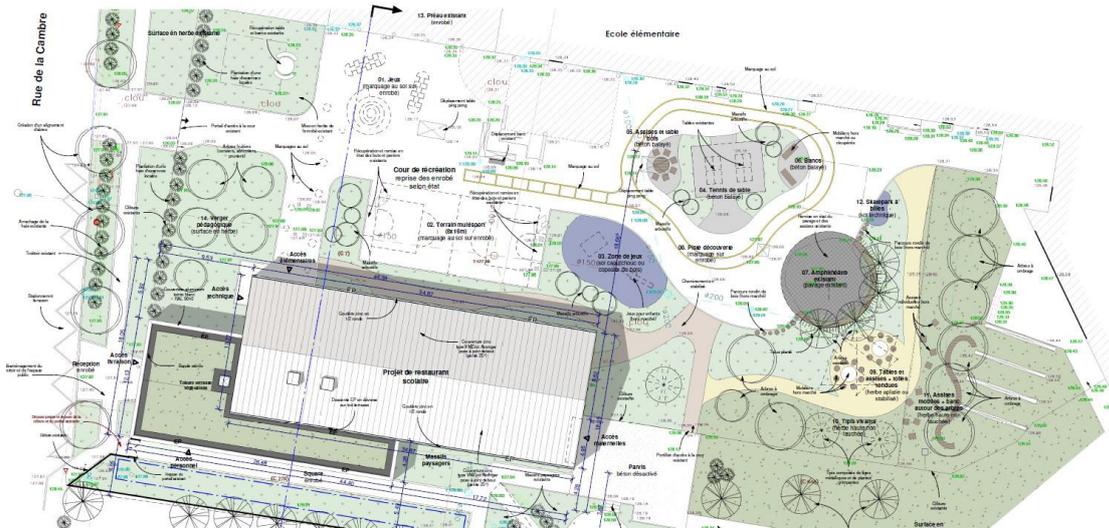
Chacun pourra évoluer dans des conditions irréprochables de confort et d'hygiène. Le restaurant scolaire aura une grande salle dotée d'un self pour les plus grands. Elle sera en capacité de recevoir 300 enfants en simultanément, petits et grands, soit un espace total de 299.93m<sup>2</sup>.



Côté finances, **630 000€ de subventions ont été accordées par l'État**. A cela se rajoute un emprunt de 1 100 000€ remboursable sur 30 ans et un emprunt de 412 000€ dans l'attente de recevoir le Fond de Compensation de la TVA dans deux ans. Le reste sera financé par la commune.



# LA COUR VÉGÉTALISÉE



Durant l'été 2024, la cour de l'école primaire va être végétalisée en parallèle des travaux de construction du restaurant scolaire et de l'implantation du réseau de chaleur.

Les temps en extérieur participent à **favoriser l'autonomie, la sociabilité et la créativité**, et **apaiser le climat scolaire** : jeux diversifiés, défoulement, découverte (*ramasser des petites branches, des feuilles*), détente, coopération...

Sur des aspects plus techniques, dans un contexte d'augmentation et de précocité des **vagues de chaleur**, ce sont bien sûr les questions d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des eaux pluviales qui sont les moteurs de tels projets : favoriser l'effet d'ombrage dans la cour et une infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour éviter au maximum les rejets au réseau. Enfin, la cour d'école est un **terrain d'actions** visibles pour le développement de la nature en ville, la sensibilisation à la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.



1. Marquages au sol



6. Bancs et assises

**Aménagement et équipements**



2. Terrain multi-sports



7. Théâtre existant



11. Long banc autour des arbres



3. Jeux pour enfants



8. Piste découverte



12. Skatepark à billes



4. Tables de ping pong



9. Toiles tendues



13. Préau existant



5. Tables, assises et parcours



10. Tipis vivants



14. Verger pédagogique

**Revêtements de sol**



Herbe



Stabilisé



Enrobé



Sol souple extérieur

# ● ZOOM RÉSEAU DE CHALEUR

Depuis 2020, la commune de Saint Ouen de Thouberville (2 470 habitants) porte plusieurs projets qui renforcent l'attractivité de la commune et qui s'inscrivent dans la transition énergétique du territoire :

- la construction d'un nouveau **restaurant scolaire bas-carbone**, à haute qualité environnementale, en matériaux biosourcés de 658 m<sup>2</sup> prévue pour la fin décembre 2024,
- la cession d'un terrain communal à un groupe de **5 professionnels** (*pharmacie, ostéopathe, kiné, infirmière...*) pour favoriser l'implantation **d'un pôle santé** dans un ensemble de bâtiments indépendants RT 2012 d'une surface totale de 825 m<sup>2</sup>.
- la création et l'exploitation, d'un réseau de chaleur renouvelable, (via un Service Public Industriel et Commercial porté par une régie communale à autonomie financière) **à partir de géothermie sur sondes** pour alimenter en chauffage les 3 196 m<sup>2</sup> de bâtiments publics existants du centre bourg (écoles, mairie, salle des fêtes...) et les futurs bâtiments (*la rénovation de la régulation du chauffage est prévue pour tous les bâtiments existants avec un gain de 33% sur la consommation*)

## Caractéristiques du réseau de chaleur

436 MWh/an de chaleur livrés sur 7 sous-stations avec 285 ML de réseau de chaleur

Ressource géothermique prélevée dans le sous-sol : 319.5 MWh/an via un champ de 24 sondes géothermiques à 200 m dont une sonde pilote installée en 2024.

89% de la chaleur fournie par la géothermie via 200 kW de pompes à chaleur et un appoint/secours avec une chaufferie au naturel existante

## Bilan environnemental

93 TCO<sub>2</sub>/an évitées et 381 MWh PCS de gaz naturel évités avec de la chaleur renouvelable sur 1 483 m<sup>2</sup> de bâtiments neufs



N°	bâtiment	mise en service	Statut
1	Ecole primaire		Existant+optimisation
2	anc cantine		Existant+optimisation
3	Salle PPR		Existant+optimisation et passage aérothermes en basse-température
4	Mairie		Existant+optimisation
5	Ecole maternelle		Existant+optimisation
6	B professionnels de santé	févr-25	neuf basse température RT2012
7	Restaurant scolaire	nov-24	neuf basse température RT2013

Les travaux de 24 forages à 200 m et d'implantation du réseau ainsi que les sous-stations dans les locaux vont commencer début juillet jusqu'à fin octobre pour une mise en service du chauffage pour l'hiver 2024. Les principaux travaux de VRD seront réalisés durant l'été 2024.

# VIE SCOLAIRE

## RÉVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2025

Lors du Conseil Municipal du 29 mars 2024, les membres ont décidé d'adopter à compter de la rentrée de septembre 2024 les tarifs ci-dessous:

	TARIF/REPAS
Quotient Familial inférieur 600€	1 €
FORFAIT COMMUNE	3,90 €
DEGRESSIF 1 (601<QF<650)	2,90 €
DEGRESSIF 2 (651<QF<700)	2,70 €
HORS COMMUNE	4,85 €
PAI FORFAIT	2,12€
PAI TICKET	3,00 €
TICKET	5,25 €
PERSONNEL	3,96 €
ENSEIGNANTS	4,19 €

Il est essentiel de souligner que malgré l'inflation les tarifs n'avaient pas été augmentés l'année précédente

## PAUSE MÉRIDIENNE

La durée de la pause méridienne de 2 heures nécessite une **surveillance accrue** et un règlement pour son bon fonctionnement.

Ce temps du midi regroupe cette année **119 élèves en maternelle et 185 en élémentaire**.

Afin d'établir un règlement qui soit porté par l'ensemble des enfants, Madame Letourneur et nous-mêmes avons réuni les délégués de classe qui avaient enquêté auprès de leurs camarades pour définir les articles de ce règlement.

**Des parents d'élèves nous ont accompagnés dans cette démarche** et ont rédigé des fiches à remettre aux familles en cas de non-respect du règlement.

### Billet d'ENCOURAGEMENT

#### BRAVO A TOI !

Ton comportement s'est amélioré sur le temps de la pause méridienne.

Continue comme ça !

Nom & Prénom :  
Classe :  
Date :  
Signature des parents :



### Billet à l'attention des parents

Sur le temps de la pause méridienne, les agents ont des **reproches** à te faire :

- TU AS ETE VIOLENT(E) ENVERS UN OU PLUSIEURS CAMARADES et/ou ENVERS UN ADULTE.  
*Tu dois apprendre à régler les conflits par l'écoute et la parole.*
- TON ATTITUDE et/ou TES PAROLES ONT FAIT DE LA PEINE A UN OU PLUSIEURS DE TES CAMARADES  
*Tu dois apprendre à tenir compte des sentiments des autres car tu n'aimerais pas que l'on agisse comme cela avec toi.*
- TU CHOISIS DE TE DISTRAIRE et/ou DE GENER TES CAMARADES PENDANT LE DEJEUNER  
*La cantine est un espace pour reprendre des forces et manger sans s'agiter.*
- TU PARLES SANS LEVER LA MAIN, TU T'EXCLAMES et/ou TU TE FAIS REMARQUER  
*Cela dérange les autres personnes autour de toi !*

Nom & Prénom :  
Classe :  
Date :  
Signature des parents :



- Billet à l'attention des familles pour un manquement aux règles.
- Billet d'encouragement pour une amélioration de la conduite.

( Ceci concerne le règlement en vigueur actuellement, ce dernier sera revu par un groupe de travail pour la prochaine rentrée scolaire. )

## ACTIVITÉS SUR LE TEMPS DE LA PAUSE MÉRIDienne



Des enfants ont bénéficié de la compétence d'adultes ( intervenants bénévoles de la Commune ) pour l'activité « Lire et faire lire » pour les CP et les CE1 et Initiation au bridge pour les plus grands.

Par ailleurs, toutes les classes ont profité d'une initiation à l'athlétisme chaque lundi midi , durant 45 minutes, encadrées par Monsieur Patrick Lomoy, animateur sportif à Routot et Enzo Juquin, étudiant en coaching sportif.

**La municipalité tient tout particulièrement à remercier toutes ces personnes , bénévoles , pour leur investissement tant apprécié par les enfants.**

## LES SORTIES SCOLAIRES 2023-2024

### SORTIES SCOLAIRES ORGANISÉES PAR LES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.



- Forêt de la Londe pour les CP et CP/CE1 en novembre : land-art et recherche de l'arbre mystérieux.
- Musée d' art à Evreux pour les CP/CE1 et les CE1 en novembre.
- Cinéma en décembre, séances offertes par la mairie ; les élèves ont apprécié. ( Les enseignants remercient la mairie).
- Visite du Centre d'Art Contemporain à Saint Pierre de Varengville pour les classes de CP et de CE2 (madame Danton) en février.
- Exposition d'un photographe sur le thème de la perspective et de la sensibilisation autour de l'écologie .
- Médiathèque pour les CE1 , les CP et CP/CE1 pour « une animation féerique et emprunt de livres pour 2 mois au sein de la classe.

Le transport pour ces sorties est assuré par le car de la Commune.

### SORTIES SCOLAIRES ORGANISÉES PAR LES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Les cinq classes ont eu l'opportunité d'assister à un concert organisé par Jeunesses Musicales de France (JMF). Cet événement a permis aux élèves de découvrir une variété de genres musicaux et d'enrichir leur culture musicale dans une ambiance éducative et divertissante

## RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES : L'INSTALLATION DE DÉFIBRILLATEURS



Installer des défibrillateurs dans les écoles est une avancée significative pour la sécurité de tous. Ces dispositifs, spécialement conçus pour traiter les arrêts cardiaques subits, permettent une intervention rapide en attendant les secours. La municipalité a récemment investi dans deux défibrillateurs, un pour chaque école, rendant ainsi ces établissements encore plus sûrs et un pour la cantine. Cette mesure offre une protection vitale en cas d'urgence médicale, rassurant élèves, parents et personnel.

## BUDGET ÉCOLES

Les budgets alloués aux écoles par les mairies jouent un rôle crucial dans le bon fonctionnement et le développement des établissements scolaires. Ces fonds permettent de financer divers projets éducatifs, d'acquérir du matériel pédagogique et de garantir un environnement d'apprentissage de qualité pour les élèves. Une gestion efficace et équitable de ces budgets par les municipalités est essentielle pour répondre aux besoins spécifiques de chaque école et assurer une éducation optimale à tous les enfants.

Lors de l'élaboration du budget 2024, la municipalité a décidé d'allouer les sommes suivantes :

	Fournitures scolaires	Livres	Spectacles
Élémentaire	8 334.38€	1 200.00€	650.00€
Maternelle	5 665.63€	800.00€	650.00€

De plus, la municipalité a généreusement accordé 13 000,00 € à la coopérative de l'école élémentaire pour soutenir la classe de neige et d'autres projets.

## HORAIRES RENTRÉE SCOLAIRE

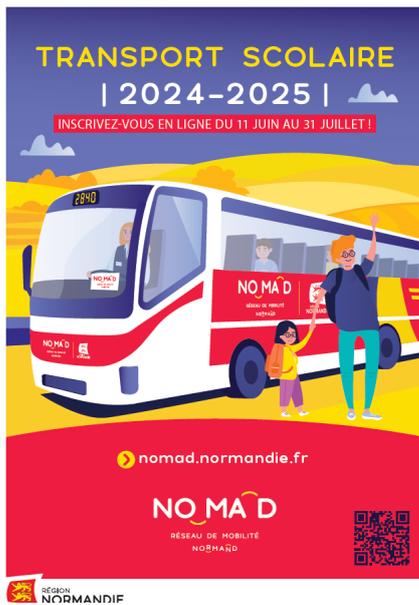


	Maternelle		Élémentaire	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Lundi	8h25 à 11h25	13h25 à 16h25	8h30 à 11h30	13h30 à 16h30
Mardi	8h25 à 11h25	13h25 à 16h25	8h30 à 11h30	13h30 à 16h30
Jeudi	8h25 à 11h25	13h25 à 16h25	8h30 à 11h30	13h30 à 16h30
Vendredi	8h25 à 11h25	13h25 à 16h25	8h30 à 11h30	13h30 à 16h30

Suite aux changements d'horaires de l'école maternelle à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024, le règlement intérieur de l'école est modifié, entraînant une modification des horaires d'ouverture des portails. Afin de coordonner les horaires des deux écoles, **les portails seront ouverts le matin de 8h10 à 8h35, le midi de 11h20 à 11h35 et de 13h10 à 13h35, et enfin le soir de 16h20 à 16h35**. Nous précisons qu'en dehors de ces horaires d'ouverture, les portails resteront fermés et l'usage de la sonnette sera autorisé pour venir chercher un enfant malade ou pour un rendez-vous.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Inscription du 11 juin au 31 juillet 2024



**Comment ?** En ligne sur le site [nomad.normandie.fr](https://nomad.normandie.fr)

**Vous avez déjà un compte?** Connectez-vous pour renouveler l'inscription. *Pour une première inscription, créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez chaque enfant ensuite.*

Votre compte sera également utile pour :

- Suivre vos dossiers en cours et payer en ligne
- Télécharger vos factures et un titre de transport provisoire

Retrouvez toutes les informations utiles en scannant le QR code ci-contre



## ● C.C.A.S

### BILAN DE L'ANNÉE 2023



L'année passée, le Centre Communal d'Action Sociale est venu en aide à 9 familles pour l'attribution d'une aide financière.

### PRÉSENCE VERTE

Le Centre Communal d'Action Sociale a passé une convention de partenariat avec la société Présence Verte.

Sur la commune, **trois résidents ont bénéficié des 60€ de frais de participation d'installation offerts par le CCAS.** Nous vous rappelons que cette **aide est versée à tous les demandeurs sans condition de ressources.** Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Madame Marie BRIÈRE, Adjointe au Maire en charge du CCAS au 02.32.56.22.08 ou par mail à [ccas@saint-ouen-de-thouberville.com](mailto:ccas@saint-ouen-de-thouberville.com).



**Vous pouvez également contacter la société Présence Verte au 02.32.23.42.90.**

### BESOIN D'AIDE POUR VOTRE LOGEMENT ?



Le Centre Communal d'Action Sociale vous aide dans votre demande de logement: Madame Marie BRIÈRE, Adjointe au Maire est à votre disposition pour monter votre dossier de logement. Prise de rendez-vous en mairie au **02.32.56.22.08** ou par mail à [ccas@saint-ouen-de-thouberville.com](mailto:ccas@saint-ouen-de-thouberville.com)

## REPAS DES AINÉS: LE 13 AVRIL 2024

Comme l'année passée, l'équipe municipale a donné le choix à ses aînés d'opter entre le traditionnel déjeuner au restaurant ou la remise d'un panier garni gastronomique. Ceux qui ont fait le choix du restaurant se sont réunis le samedi 13 avril 2024 à l'Auberge de l'Écurie de Routot dans la bonne humeur et la convivialité. Chacun a vraisemblablement apprécié la qualité du repas proposé dans une ambiance festive.



## PORTAGE DES REPAS A DOMICILE : UNE SOLUTION ADAPTÉE POUR LES SÉNIORS

À mesure que l'âge avance, les tâches quotidiennes peuvent devenir de véritables défis pour les personnes âgées. Parmi ces tâches, la préparation des repas représente souvent une difficulté majeure. Heureusement, le portage des repas à domicile s'impose comme une solution pratique et bénéfique pour les séniors, leur offrant non seulement une alimentation équilibrée mais aussi une tranquillité d'esprit.

### Qu'est-ce que le portage des repas à domicile ?

Le portage des repas à domicile consiste à livrer des repas préparés directement chez les personnes âgées. Ces repas sont généralement conçus par des nutritionnistes pour répondre aux besoins spécifiques des séniors, incluant des régimes spéciaux comme les repas sans sel, sans sucre ou riches en fibres.

# CITOYENNETÉ

## NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils telles que des tondeuses à gazon, des tronçonneuses, des perceuses, etc... sont limités aux jours et horaires suivants:

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



## PARTICIPATION CITOYENNE

**Afin de diminuer les incivilités dans la commune, la municipalité a signé un protocole de participation citoyenne le 17 mai 2024.**

Depuis plusieurs mois, la municipalité constate une hausse des incivilités au sein de la commune. Cette situation ne peut plus durer. Pour renforcer la prévention et combattre cette délinquance, **la municipalité a signé un protocole intitulé "Participation citoyenne", en partenariat avec l'État et la compagnie de brigades de gendarmerie de Pont-Audemer.** Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, ce dispositif repose, comme son nom l'indique, sur la participation active des citoyens. Sur la base du volontariat, des habitants établissent un lien privilégié avec les gendarmes de la brigade la plus proche de la commune.

**Signature du contrat de participation citoyenne de la commune de Saint-Ouen-de-Thouberville**

**Mme Sandrine MENNITI,**  
Maire de Saint-Ouen-de-Thouberville  
et son Conseil Municipal ont le plaisir de vous  
convier à la signature du contrat  
de participation citoyenne  
**le 17 mai 2024 à 17h00**  
à la Mairie de Saint-Ouen-de-Thouberville

**EN PRÉSENCE DE**  
**M. Olivier SEYNAEVE,** Chef d'escadron  
de la Compagnie de Pont-Audemer  
**M. Le Sous-Préfet de Bernay**



M. Philippe FOURNIER-MONVIEUX Sous-Préfet de Bernay,  
Mme Sandrine MENNITI et M. Olivier SEYNAEVE

**Six habitants** de la commune ont été nommés pour cette mission. Leur rôle consiste à rester **vigilants et à signaler rapidement aux gendarmes et au Maire tout fait suspect ou événement digne d'attention.**

Ce programme de participation citoyenne s'étend sur une durée de trois années renouvelables. Nous espérons que ce dispositif sera efficace pour faire reculer les incivilités qui représentent un coût non négligeable pour le budget communal.

## DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le projet de déploiement du réseau public départemental de fibre optique fixe une couverture de 100% sur la commune de Saint-Ouen-de-Thouberville. **Le programme de travaux se déroule en deux étapes: une partie de la commune bénéficie d'une amélioration des services ADSL par l'installation du réseau améliorant l'ADSL, dit de montée en débit, puis la généralisation du déploiement du réseau de fibre.**

**EURE**  
Normandie  
**NUMÉRIQUE**

A ce titre, plusieurs entreprises et leurs sous-traitants mandatés par le Département de l'Eure, sont intervenus sur la commune. Après avoir finalisé les travaux relatifs à la montée en débit, **la généralisation du réseau fibre devait être réalisée. Or, les entreprises rencontrent des difficultés, laissant pour le moment une partie de la commune sans desserte en fibre optique.**

Notamment, **Rue de la Haizette, Rue des Roques et Impasse des Bois** et comprend 50 foyers environ, alors que le réseau fibre est déployé pour plus de 1000 foyers, soit 95.4% du total.

Le Département de l'Eure ainsi que les entreprises ont engagé des discussions afin de trouver une issue au blocage rencontré et de reprendre les travaux de fin de construction du réseau. Elles sont toujours en cours et à ce jour, le Département de l'Eure n'est pas en mesure de donner une date de mise à disposition du réseau tant qu'une issue favorable n'est pas trouvée.

En tout état de cause l'engagement politique du Département de l'Eure qui a été pris, de déployer la fibre sur l'ensemble du territoire en 2025 reste d'actualité. **Le Département de l'Eure certifie que la zone concernée sera déployée en 2025 au plus tard.**



# INFOS DIVERSES

## QUI CONTACTER EN CAS DE PANNE ?



**D'ÉLECTRICITÉ :** vous pouvez contacter l'équipe dépannage Enedis en appelant au **09 726 750 27**.

Leur équipe se tient disponible 7j/7, 24h/24 pour vous assurer un dépannage efficace à tout moment.

**COUPURE D'EAU :** vous pouvez contacter le Syndicat d'Eau du Pays du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN) au **02 35 77 85 00**.

**FUITE D'EAU :**

1

2

3



**Le SERPN intervient pour les fuites UNIQUEMENT AVANT compteur**

AVANT COMPTEUR réseau serpn	APRES COMPTEUR contacter un plombier
<b>Exemples de fuites :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>fuite sur branchement</li> <li>fuite sur robinet avant compteur</li> <li>fuite sur joint avant compteur et portée (voir schéma)</li> </ul>	<b>Exemples de fuites :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>fuite au niveau de la chasse d'eau (goutte à goutte)</li> <li>vérifier vos radiateurs, chauffe-eau</li> <li>fuite d'eau sur robinet au niveau des joints, rondelles</li> </ul>

Le serpn **intervient durant l'astreinte uniquement** si l'eau déborde du regard et s'il y a un risque d'inondation

**APPEL D'URGENCE**

Si vous êtes dans le cas évoqué précédemment, Appeler le numéro **02 35 77 85 00**.

Votre nom, adresse et téléphone vous seront demandés et un agent d'astreinte vous sera envoyé si nécessaire.

**PROBLÈMES D'ASSAINISSEMENT :** En cas de problèmes d'assainissement vous pouvez contacter le service urgence de la SAUR au **02 50 72 40 09**.

## COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

### Service Assainissement

Responsable de service: MARC Sylvain

Contact: 02 32 87 63 42

assainissement@roumoiseine.fr

### Service Voirie

Contact: 02 35 87 63 42

voirie@roumoiseine.fr

### Enfance et jeunesse

Coordinateurs enfance: Flore MARQUES et Virginie PILON

Contact: 02 35 77 37 37

infovej@roumoiseine.fr

### Service Ruissellement

Responsable de service: FAUCON Thomas

Contact: 02 32 87 63 42

t.faucon@roumoiseine.fr

### Service Déchets

Contact: 02 35 87 63 42

servicedechets@roumoiseine.fr

## PÉNURIE DE MÉDICAMENTS

### Question de M. Hervé Maurey (Eure - UC) publiée le 23/11/2023

M. Hervé Maurey attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la pénurie de certains médicaments contre le diabète.

Les diabétiques connaissent des difficultés à s'approvisionner pour obtenir des médicaments indiqués dans le traitement du diabète de type 2 (en particulier Trulicity et Ozempic) du fait d'une pénurie. Celle-ci est en partie la conséquence d'une augmentation de la demande mondiale mais aussi d'un possible détournement de leur usage. En effet, des personnes promeuvent, via les réseaux sociaux, leur usage à des fins de perte de poids.

Cette situation a conduit l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé à mettre en place un contingentement quantitatif du Trulicity en ville. Le laboratoire qui le produit a indiqué en septembre 2023 suspendre momentanément le dépannage en direct aux officines. Les associations représentant les diabétiques font part de leurs inquiétudes sur cette situation problématique pour les patients concernés, ces inquiétudes étant confirmées par des situations localement observées.

Aussi, il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre sur ce sujet et éviter les éventuels détournements de ces médicaments qui auraient pu être observés.

Publiée dans le JO Sénat du 23/11/2023 - page 6536

### Réponse du Ministère auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention publiée le 16/05/2024

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) suit attentivement la situation des médicaments utilisés dans le traitement du diabète et notamment ceux de la classe des agonistes GLP1 Victoza, Ozempic et Trulicity. En effet, il existe des tensions d'approvisionnement sur cette classe de médicaments dues à une augmentation importante de la demande mondiale et à la difficulté pour les industriels concernés de pouvoir répondre à cet accroissement de la demande dans un temps restreint. Des investissements importants ont été réalisés par les laboratoires concernés, notamment en France sur les sites de Chartres et Fegersheim. Ces tensions surviennent dans un contexte de mésusage dans lequel ces spécialités sont utilisées à des fins de perte de poids. Pour rappel, ces spécialités sont indiquées dans le diabète de type 2 insuffisamment contrôlé en complément d'un régime alimentaire et d'une activité physique. L'ANSM travaille depuis l'été 2022 en lien étroit avec les sociétés savantes et les associations de patients concernées par la prise en charge du diabète. Ainsi, l'ANSM a publié dès septembre 2022 des recommandations à destination des professionnels de santé après concertation de la Société francophone du diabète et de la fédération française des diabétiques qui ont d'ailleurs rappelé l'importance de respecter strictement l'indication des autorisations de mise sur le marché et de ne prescrire ces médicaments qu'aux patients atteints de diabète de type 2. Ces recommandations ont ensuite été réactualisées en mars et décembre 2023 au regard des annonces des laboratoires concernés qui ont indiqué qu'ils allaient devoir faire face à des tensions d'approvisionnement pour l'ensemble de l'année 2024. Aussi, afin que les patients déjà traités puissent continuer à recevoir leur traitement, l'ANSM a mis à jour les recommandations pour les médecins prescripteurs, en concertation avec la Société francophone du diabète (SFD), la Fédération française des diabétiques (FFD), la Fédération française de nutrition (FFN), le Collège de la médecine générale (CMG) et les syndicats de pharmaciens (FSPF et USPO) en demandant aux prescripteurs de ne plus initier de traitement et de réserver la prescription des spécialités Victoza, Ozempic et Trulicity uniquement aux patients déjà sous traitement. L'ANSM renvoie par ailleurs aux recommandations de la SFD sur les stratégies d'utilisation des traitements anti-hyperglycémiant dans le diabète de type 2 qui ont été publiées le 1er décembre 2023. Cette communication s'est également accompagnée de courriers adressés aux professionnels de santé par les laboratoires concernés ainsi que par des fiches qui détaillent les tensions d'approvisionnement ainsi que les mesures de gestion mises en place pour chacune des trois spécialités. En complément, des réunions régulières sont organisées avec les parties prenantes, associations de patients et sociétés savantes engagées dans les domaines du diabète et de l'obésité afin de partager un état de la situation et les pistes d'actions envisagées. Trois réunions se sont tenues en 2023, les deux premières se sont tenues en présence de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) qui a partagé les premières estimations du mésusage des analogues du GLP1 par des personnes non diabétiques sur la base des données de santé issues du Système national des données de santé (SNDS). Une actualité sur ce sujet a ainsi été publiée en mars 2023 et remise à jour en juillet 2023 avec des chiffres de la CNAM, actualisés à fin mai 2023. Ainsi, l'ANSM et la CNAM ont mis en place une surveillance active de l'utilisation de ces spécialités par le suivi des données de vente et de remboursement issues du SNDS, par le suivi des signalements d'usages non conformes et des déclarations d'effets indésirables aux centres régionaux de pharmacovigilance. Pour faire suite à la seconde réunion qui s'est tenue avec les parties prenantes en novembre 2023, l'actualité sur le mésusage d'Ozempic a été mise à jour le même mois pour faire part des derniers chiffres actualisés de la CNAM. Enfin, l'ANSM a mis en place depuis décembre 2023 un comité scientifique temporaire sur les analogues du GLP1. Composé d'experts multidisciplinaires, ce comité est chargé de dresser un état des lieux de l'utilisation des analogues du GLP1, déterminer les risques associés à la prise de ces médicaments et élaborer des recommandations pour leur utilisation en cas de difficultés d'approvisionnement.

Publiée dans le JO Sénat du 16/05/2024 - page 2263

## RECENSEMENT DES MARES DU TERRITOIRE



La Communauté de Communes Roumois Seine est engagée depuis le 25 novembre 2021 avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) afin de mener des actions en faveur des mares dans un objectif de préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

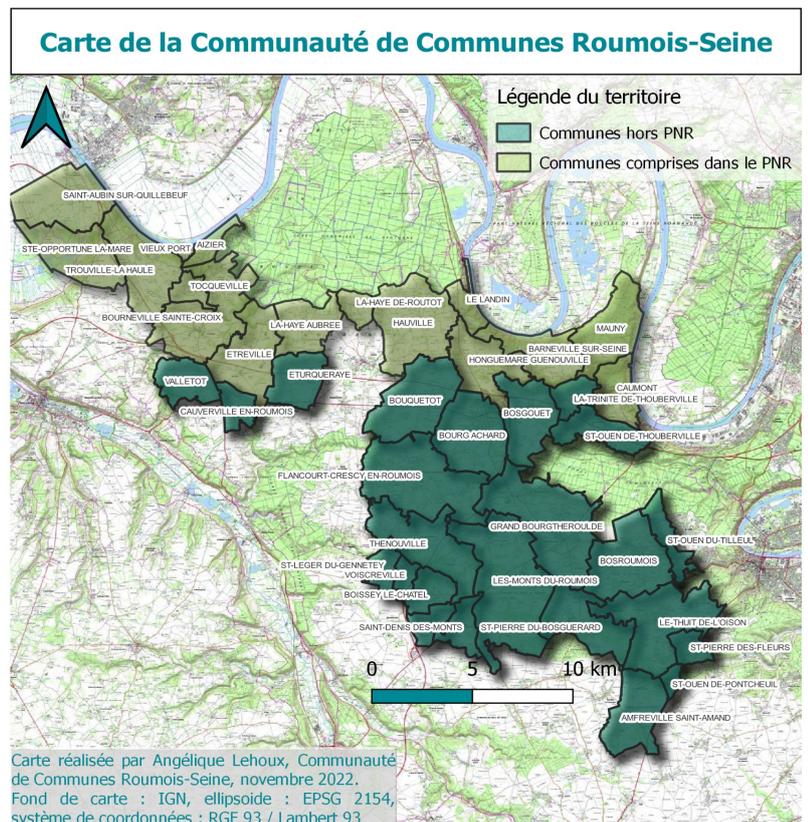
Une étude générale des mares sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes est en cours. A ce stade du recensement, le territoire dénombre potentiellement **2000 mares**.

La Communauté de communes souhaite améliorer ses connaissances concernant les mares de son territoire, au niveau des communes n'adhérant pas au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Dans cet objectif, la collectivité effectue actuellement **un recensement de ses mares** et souhaite recueillir toutes les informations disponibles relatives à celles-ci.

Nous sollicitons les habitants **des communes indiquées ci-dessous en bleu (voir carte)** pour nous indiquer les mares dont nous n'aurions pas connaissance, qui auraient disparu ou qui finalement n'existeraient pas.

Une rencontre terrain peut vous être proposée si vous souhaitez participer à ce recensement ; vous pourrez bénéficier d'un accompagnement technique pour la caractérisation de celles-ci et échanger plus généralement sur vos attentes.



Pour télécharger le formulaire, scannez le Qr-Code ci-dessous :



**Contact :** Angélique LEHOUX

A.lehoux@roumoiseine.fr

07.87.96.72.33

# CHANTIER PARTICIPATIF

## PARTICIPEZ À LA RESTAURATION DE LA MARE DES CHARITONS LE MERCREDI 7 AOUT 2024

Pour protéger les espèces aquatiques (animales et végétales), la commune et le service ruissellement-GEMAPI de la Communauté de communes Roumois-Seine, vous propose de participer à la restauration d'une mare qui se situe au croisement de la rue des Champs, de l'allée des Charitons et du chemin de la Béthanie.

Les mares sont des composantes importantes de l'**écosystème**. Ce sont des milieux vivants, **riches en biodiversité**, mais fragiles. De plus les mares rendent de nombreux services écosystémiques :

- Régulation du ruissellement des eaux de pluie et des inondations ;
- Epuration de l'eau ;
- Lieu de vie d'amphibiens, de nombreux insectes et de plantes aquatiques ;
- Lieu de détente, récréatif ;
- Outil pédagogique de découverte des milieux humides et de sensibilisation à l'écologie

La restauration d'une mare consiste au **rétablissement des conditions propices à l'équilibre faune/flore** et à un fonctionnement biologique optimal.

En fonction de l'état de la mare, vous serez amené à effectuer :

- une mise en lumière (débrancher les pourtours, élaguer quelques arbres/branches qui assombrissent les mares) ;
- un nettoyage du fond de la mare (faucarder les plantes aquatiques en surface et curer les feuilles mortes/branches) ;
- une plantation de plantes héliophytes, hydrophytes et aquatiques adaptées au milieu si cela est jugé nécessaire.



Ainsi, une fois restaurée, **la mare permettra aux espèces animales et végétales de se développer. Également, la restauration d'une mare au sein d'un réseau de mares (ensemble de plusieurs mares proches), permet aux espèces animales de pouvoir utiliser plusieurs mares pour se nourrir mais aussi se reproduire.** Ainsi, le chantier participe également à la restauration des Trames écologiques (vertes, bleues) sur le territoire de la commune.

Pour vous inscrire, merci d'envoyer un mail à [accueil@saint-ouen-de-thouberville.com](mailto:accueil@saint-ouen-de-thouberville.com) ou par téléphone au **02 32 56 22 08**.

### Organisation:

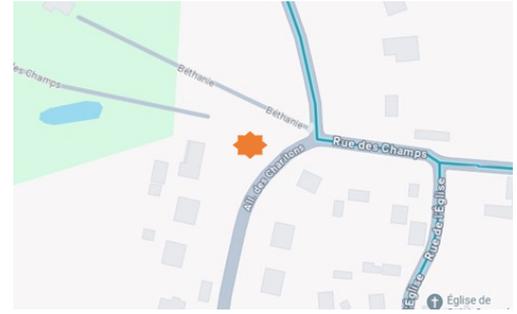
**Accueil des participants 9h - 9h30 :** Préparez vos bottes, vous munir de vos gants, d'affaires de rechange en cas de glissade accidentelle.

Si vous possédez certains outils tels que : scies manuelles, pelles, râteaux et fourches, ils seront les bienvenus.

**Début du chantier 9 h 30 :** Le but de ce chantier est d'arracher les massettes ayant colonisé cette mare afin de permettre à cette mare d'être en eau plus longtemps, ce qui pourrait permettre la fréquentation de celle-ci par des amphibiens et des libellules des mares aux alentours. Il y a très peu de vase au fond de cette mare, seul un léger curage à la pelle pourrait être envisagé. Il faudrait aussi prévoir de retirer les déchets se trouvant au niveau de cette mare (déchets ménagers).

**12h30 -14h :** Pique-nique champêtre en bordure de mare.

**14h -16h30 :** Après-midi d'animation d'observation de la faune et la flore sur d'autres mares à proximité, avec la participation du service ruissellement-GEMAPI de la communauté de communes Roumois-Seine.



## REGISTRE DE CONCERTATION

### LA PLANIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES TERRESTRES

La Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son **article 15** la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

**Cet article demande aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables.**

**L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).**

**Un registre de concertation sera disponible au secrétariat de Mairie pendant les heures d'ouverture du 17 juin au 17 juillet 2024.**

A travers ce registre, vous pourrez inscrire vos suggestions sur le développement des énergies renouvelables sur votre territoire.

## DES NOUVELLES DE FLORIAN MERRIEN

Comme évoqué dans notre bulletin municipal de mai 2022, Florian Merrien va participer à ses 5èmes Jeux Paralympiques après avoir remporté des médailles d'or en 2008 et de bronze en 2012, 2016 et 2020. **Ces Jeux se dérouleront du 28 août au 8 septembre au Parc des Expositions, Hall 4, Porte de Versailles.** Les billets sont plus accessibles et moins onéreux que ceux des Jeux Olympiques.

Florian a également l'honneur d'être **porteur de la flamme** pour la Caisse d'Épargne et Paris 2024.

**Cet événement aura lieu le 5 juillet dans les rues de Rouen.**



## DES NOUVELLES DE MAËLYS MALLET



Nous vous avons présenté Maëlys dans notre bulletin communal de décembre 2022. Maëlys a depuis remporté le titre **de championne en -50kgs lors du championnat du monde MKL qui s'est déroulé à Baja en Hongrie le 18 mai 2024.**

**Nous lui présentons toutes nos félicitations !**

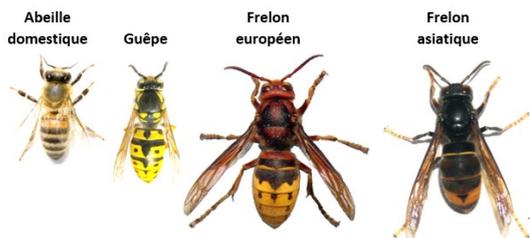


## FÊTE COMMUNALE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que **la fête communale aura lieu le 31 août et 1er septembre 2024 !** Ne manquez pas le feu **d'artifice prévu le samedi soir à 22h30**, qui illuminera le ciel depuis le **stade de football.**



# LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES



Pour encourager les particuliers à lutter contre les frelons asiatiques, responsables de graves dommages pour les abeilles et l'agriculture, une aide financière est disponible pour la destruction des nids de ces insectes. Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2024, il a été décidé que la commune **prendrait en charge jusqu'à 50€ des frais engagés par les particuliers, une fois par an. Cette aide sera accordée aux 10 premiers demandeurs,**

sous réserve de présentation d'une facture acquittée, après déduction de la participation du Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure et en fournissant un RIB.

# PLAN CANICULE: PROTÈGEONS NOUS CONTRE LES FORTES CHALEURS

## Comment me protéger ?

**Je reste au frais**  
chez moi ou dans un lieu rafraîchi

**Je bois de l'eau**  
sans attendre d'avoir soif

**Je me mouille**  
le corps

**Je ferme les volets**  
et fenêtres

**Je privilégie des**  
activités douces

**Je mange frais**  
et équilibré

**J'évite de boire**  
de l'alcool

**Je prends**  
des nouvelles  
des plus fragiles

## Quels sont les effets de la chaleur ?

**Crampes**

**Fatigue**  
inhabituelle

**Maux**  
de tête

**Fièvre > 38°C**

**Vertiges /**  
Nausées

**Propos**  
incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15.**

**ATTENTION**  
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, si j'ai un bébé ou si je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

**BON À SAVOIR**  
À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

## Recensement des personnes vulnérables à la chaleur Coupon à retourner à la Mairie

**NOM et Prénom:** ..... **Date de naissance:** ...../...../.....

**Adresse:**  
.....  
.....

**Numéro de téléphone:** ...../...../...../...../.....

- Personne atteinte de maladies chroniques
- Personne âgée de plus de 65 ans
- Personne prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme
- Personne en situation d'handicap

**MAGREN**  
AUTOS - MOTOS



Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Tél : 02 35 18 03 66 - Fax : 02 35 18 11 21  
Carrefour de la maison Brûlée - 76530 MOULINEAUX  
www.casse-magren.com - e.mail : magren@laposte.net



Terrassement - VRD - Enrobés  
Recyclage Béton - Loc. Matériel T.P.



**ENTREPRISE GENERALE  
DE PEINTURE ET DE RÉNOVATION**  
1 Place CAILLEMARE / ZAC CAILLEMARE  
27310 Saint Ouen de Thouberville  
Tél : 02.35.68.40.18 / 06.84.16.45.52



**Roumois color**

- PEINTURE Française teintée sur place
- PAPIER PEINT & Intissé - SOLS vinyle, PVC & Stratifié
- VETEMENTS de Travail - Enduit, Brosse et Accessoires

1 place Caillemare contact@roumoiscolor.fr  
27310 ST OUEN DE THOUBERVILLE 02 27 36 59 25  
du Lundi au Vendredi : 7h45-12h15 & de 13h30 à 18h30  
Samedi et jours fériés : 8h30 - 12h30

**BLG**  
Béatrice LHOMMEAU  
AVOCAT À LA COUR  
D. E. A. AFFAIRES INTERNATIONALES  
T. 02 32 08 36 70  
SECRETAIRES@LHOMMEAU@ORANGE.FR  
SOCIÉTÉ D'AVOCAT  
767 Rue Abbé Eliot - 27310 BOURG-ACHARD

Intervention secteur 27/76  
du lundi au vendredi



- Elimination des nuisibles, Guêpes, Frelons, Cafards, Punaises, Rats, Souris.
- Traitement des charpentes.
- Pose de poêles à granulés et bois.
- Ramonage cheminées, poêles à bois et granulés, chaudières fioul et gaz.
- Débitrage sur devis.
- Démoussage, traitement et recoloration des toitures.
- Nettoyage des gouttières.
- Pose de moquette de pierre.

**PAPPALARDO Gaylord**

06.50.55.26.38

27310  
St Ouen de Thouberville

Herh Pappalardo

@ www.insectes-deratisation.com

sosinsectes@aol.com



*Les Associés en Décoration*

Agencement et Décoration.  
Lecture Mensuelle, Plébeaux, Guêpes (ref/Anel), Peinture, Revêtements sols et murs, Décor Staff, solutions Acoustiques, Plafonds tendus, Création MBB...

Franck Laisney - Xavier Touron  
0699335204  
lesassociesdeco@gmail.com  
41 Rue de la Mare Champagne  
27310 SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE

**ADB**  
Ent Générale du Bâtiment

Maçonnerie/Placo Chauffage/Plomberie  
Carrelage/Aménagement Dépannage rapide  
Clôtures/Terrasses Entretien ramonage  
ambrosiosnf@orange.fr  
**02.35.18.15.47**

Si vous désirez voir votre encart publicitaire dans  
notre bulletin communal, veuillez contacter la  
Mairie au 02 32 56 22 08.